



Wattignies, le 2 septembre 2024

**FICHE A REMETTRE REMPLIE ET SIGNEE AU PROFESSEUR
PRINCIPAL POUR LE VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024**

NOTE A TOUS LES PARENTS

Votre enfant peut être inscrit en qualité de **demi-pensionnaire** s'il s'engage à prendre son repas à la restauration scolaire dans le cadre d'un forfait de **3 jours ou 4 jours par semaine, attention il s'agit de jours fixes qui ne peuvent être modifiés d'une semaine sur l'autre.**

Si votre enfant déjeune moins de 3 fois par semaine, il sera considéré externe mais pourra déjeuner (occasionnellement) au tarif d'un repas à la prestation en payant par espèces ou par chèque (libellé à l'ordre du Collège Voltaire) **5 repas d'avance** soit **21,50 €** au secrétariat d'intendance (le prix d'un repas est de 4,30 €).

Nous vous prions de bien vouloir préciser les jours où votre enfant prendra ses repas au restaurant scolaire (merci de cocher le tableau ci-dessous)

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

NE MANGERA PAS (ne pas remplir le tableau ci-dessous)

MANGERA (merci de remplir le tableau ci-dessous)

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Je confirme avoir pris connaissance du règlement financier de la demi-pension ci-joint.

Signature de l'élève,

Signature des parents,